

# BUDGET PRIMITIF 2023



---

*Note de présentation brève et synthétique*

*Retraçant les informations financières essentielles  
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*

*En application de l'article L.2313-1 du CGCT*

---

## TABLE DES MATIERES

I-	ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION .....	3
II-	RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE .....	3
1)	BUDGET PRINCIPAL .....	3
2)	BUDGETS ANNEXES .....	6
III-	MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GRANGE BLANCHE II, PRESTATIONS DE SERVICES, SPANC, GESTION DES DECHETS) .....	8
IV-	CREDITS D'INVESTISSEMENT ET, LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT, PLURIANNUELS (BUDGET PRINCIPAL) .....	9
V-	NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL .....	9
VI-	LA DETTE .....	9
1)	BUDGET PRINCIPAL .....	10
2)	BUDGETS ANNEXES .....	10
VII-	NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION 2023 .....	11
VIII-	PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 2023 .....	12
IX-	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL .....	13

## I- ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION

L'environnement économique mondial, après des signes encourageant de reprises, semble se tasser voire régresser à cause du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

La flambée des prix notamment sur l'alimentation et les énergies pèse sur le pouvoir d'achat des français et sur leur moral déjà fortement atteint suite à la crise sanitaire de la COVID19. Les services publics assurés par le POP sont fortement impactés par cette augmentation des prix et notamment des fluides (électricité) et carburants (collecte et ordures ménagères et propreté urbaine).

Dans une intercommunalité avec une population qui se maintient autour de 44 600 habitants, le poids des attributions de compensations reversées aux communes pèse environ 33.82 % des dépenses de fonctionnement en 2022.

## II- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE

### 1) BUDGET PRINCIPAL

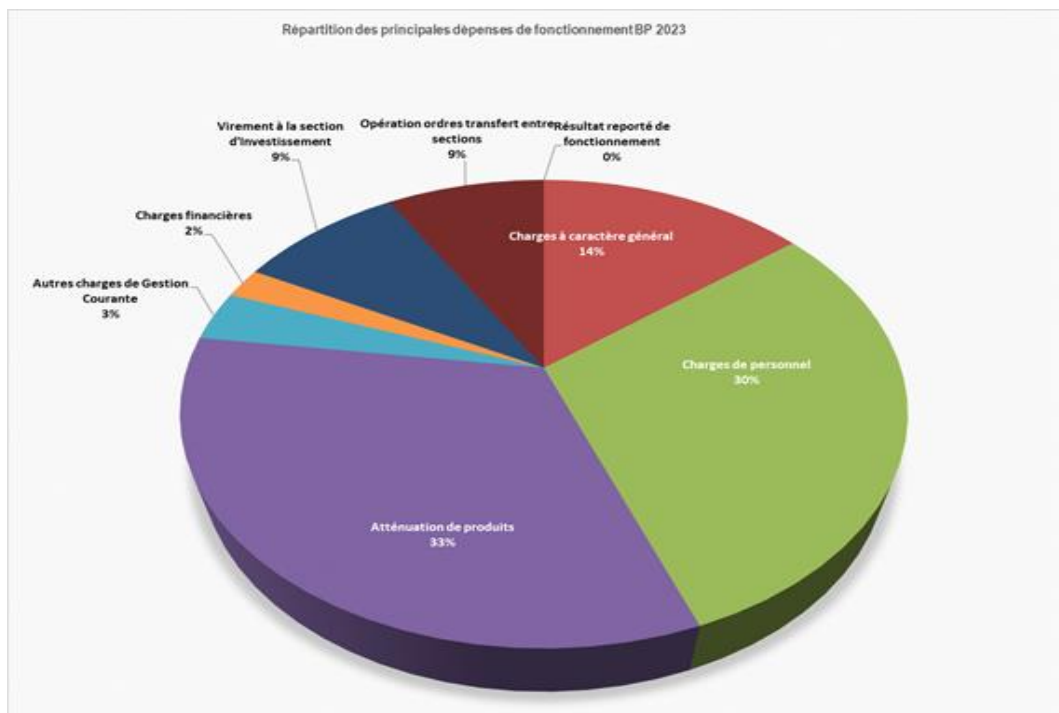
#### ➤ Présentation du budget principal 2023

#### BUDGET PRINCIPAL POP 2023

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	30 077 127,01 €	30 077 127,01 €
Investissement	17 938 573,43 €	17 938 573,43 €
<b>Total</b>	<b>48 015 700,44 €</b>	<b>48 015 700,44 €</b>

➤ Dépenses de fonctionnement

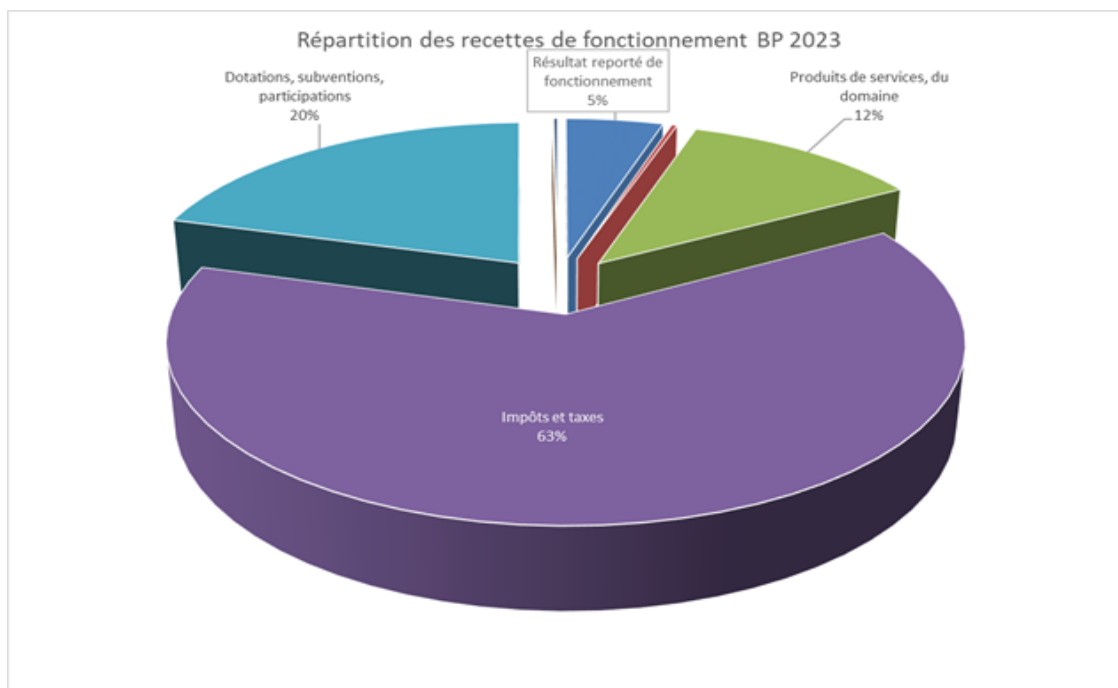
Le chapitre charges à caractère général représente environ 14 % des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel représentent, quant à elles, environ 30 % des dépenses de fonctionnement. Les atténuations de produits, qui comprennent les notamment les attributions de compensation versées aux communes membres, représentent environ 33 % des dépenses de fonctionnement et constituent ainsi le poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement.



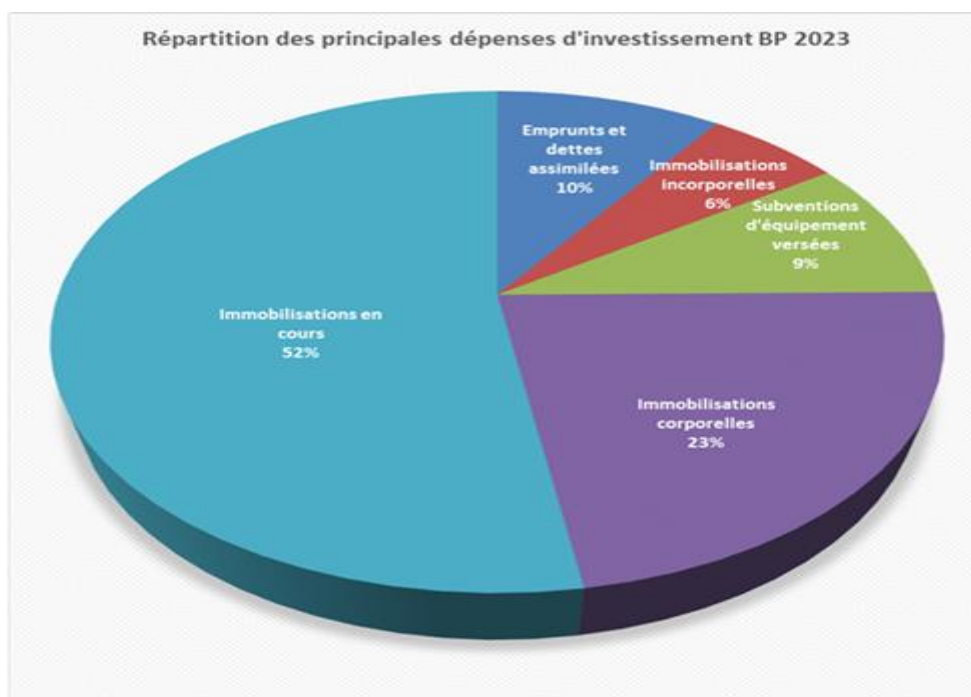
➤ Recettes de fonctionnement

Les impôts et taxes représentent les recettes les plus importantes de la section de fonctionnement (environ 63 %).

Les dotations et subventions représetent, quant à elles, environ 20 % des recettes de fonctionnement. Elles comprennent notamment la DGF et les compensations de fiscalité versées par l'Etat.



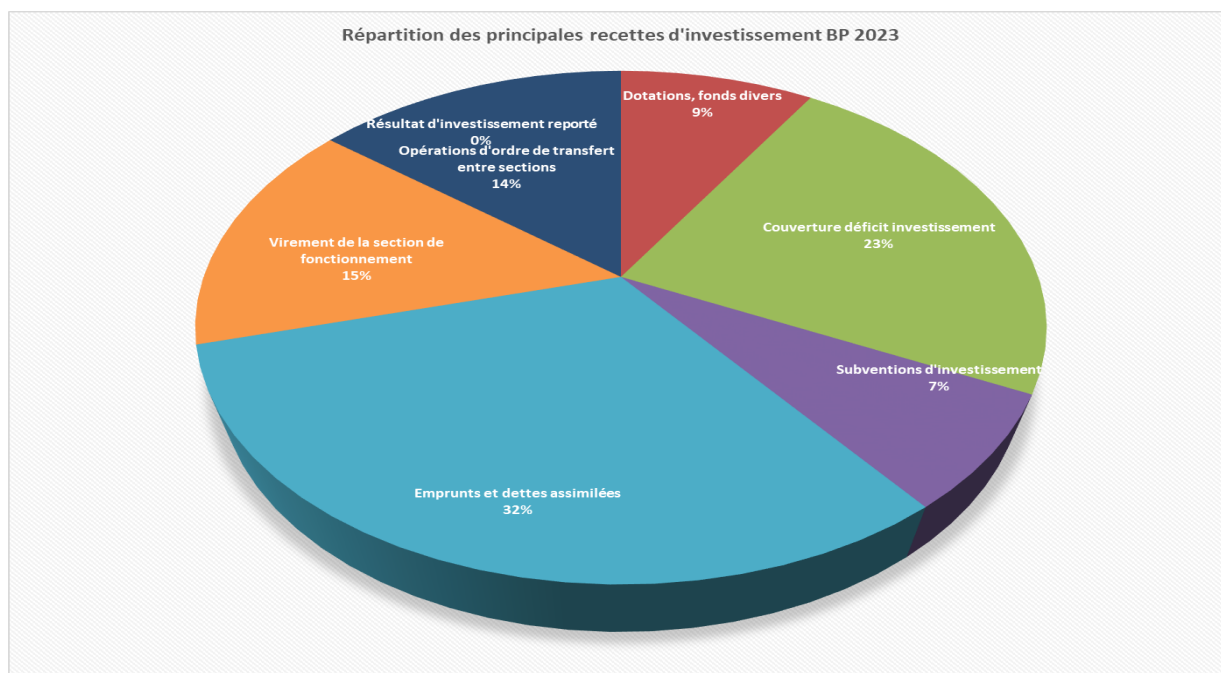
➤ Dépenses d'investissement



Les immobilisations en cours concernent les travaux en cours de réalisation effectués par la collectivité. Ils représentent environ 52 % des dépenses d'investissement effectuées par la collectivité.

Suivent les immobilisations corporelles avec une part représentant environ 23 % des dépenses d'investissement. Elles concernent par exemple l'acquisition de matériels nécessaires à l'exercice des compétences intercommunales.

➤ Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement sont majoritairement composées de l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement 2022 et au solde des restes à réaliser 2022 (environ 23 % des recettes d'investissement).

Les subventions d'investissement représentent environ 7 % des recettes d'investissement, étant précisé qu'un travail d'optimisation et de recherche systématique de subventions va être renforcé et poursuivi en 2023.

2) BUDGETS ANNEXES

➤ Budget annexe gestion des déchets

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	10 497 381,59 €	10 497 381,59 €
Investissement	2 730 072,39 €	2 730 072,39 €
<b>Total</b>	<b>13 227 453,98 €</b>	<b>13 227 453,98 €</b>

➤ Budget annexe eau

**BUDGET ANNEXE EAU POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 042 763,19 €	2 042 763,19 €
Investissement	2 711 217,37 €	2 711 217,37 €
<b>Total</b>	<b>4 753 980,56 €</b>	<b>4 753 980,56 €</b>

➤ Budget annexe assainissement

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 336 691,54 €	1 336 691,54 €
Investissement	6 013 567,52 €	6 013 567,52 €
<b>Total</b>	<b>7 350 259,06 €</b>	<b>7 350 259,06 €</b>

➤ Budget annexe mobilités

**BUDGET ANNEXE MOBILITES POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 130 681,91 €	2 130 681,91 €
Investissement	580 810,27 €	580 810,27 €
<b>Total</b>	<b>2 711 492,18 €</b>	<b>2 711 492,18 €</b>

➤ Budget annexe Grange Blanche II

**BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 116 109,84 €	3 116 109,84 €
Investissement	3 030 100,18 €	3 030 100,18 €
<b>Total</b>	<b>6 146 210,02 €</b>	<b>6 146 210,02 €</b>

➤ Budget annexe prestations de services

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	267 269,90 €	267 269,90 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>267 269,90 €</b>	<b>267 269,90 €</b>

➤ Budget annexe SPANC

**BUDGET ANNEXE SPANC POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	13 939,61 €	13 939,61 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>13 939,61 €</b>	<b>13 939,61 €</b>

**III- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GRANGE BLANCHE II, PRESTATIONS DE SERVICES, SPANC, GESTION DES DECHETS)**

CUMUL BP 2023

SENS/SECTION	Crédits ouverts 2022	Réalisation 2022	Crédits ouverts 2023
<b>Investissements</b>			
Dépenses	37 177 739 €	20 283 343 €	33 004 341 €
Recettes	37 177 739 €	18 943 262 €	33 004 341 €
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	48 982 221 €	40 335 185 €	49 481 965 €
Recettes	48 982 221 €	50 280 925 €	49 481 965 €
<b>Total des deux sections</b>			
Dépenses	86 159 960 €	60 618 528 €	82 486 306 €
Recettes	86 159 960 €	69 224 187 €	82 486 306 €

## IV- CREDITS D'INVESTISSEMENT ET, LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT, PLURIANNUELS (BUDGET PRINCIPAL)

### Réalisation des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP)

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 421 291 €	716 424 €	704 866 €		
	Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €		
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	6 974 071 €	6 091 682 €	882 389 €		
	Recettes	3 149 946 €	2 149 946 €	1 000 000 €		
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	3 460 800 €	1 100 430 €	1 978 201 €	382 168,75 €	
	Recettes	117 000 €	0 €	117 000 €		
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	3 996 459 €	3 984 651 €	11 808 €		
<b>TOTAL</b>	Dépenses	<b>15 852 620 €</b>	<b>11 893 187 €</b>	<b>3 565 456 €</b>		
<b>TOTAL</b>	Recettes	<b>3 972 969 €</b>	<b>2 644 162 €</b>	<b>1 328 807 €</b>		

## V- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL

Diverses Epargnes CCPRO	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Différence entre 2022 et 2021	BP 2023	Différence entre 2023 et 2022
Epargne Brute	5 290 525 €	4 646 676 €	6 716 219 €	6 191 027 €	-7,82%	7 601 890 €	22,79%
Epargne de Gestion	5 884 361 €	5 321 039 €	7 492 423 €	6 447 494 €	-13,95%	8 226 011 €	27,58%
Epargne Nette	3 447 950 €	2 841 149 €	4 604 616 €	4 736 457 €	2,86%	6 641 830 €	40,23%

**Epargne brute** : Recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

**Epargne de Gestion** : Epargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

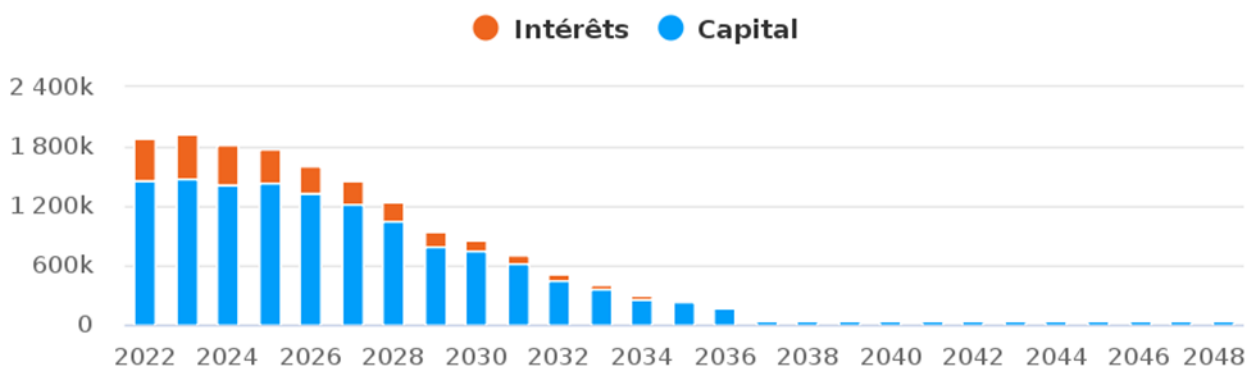
**Epargne nette** : Epargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **ou** Epargne brute **moins** remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

**Remarque** : les montants indiqués pour le BP 2023 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra, au final, d'obtenir des épargnes supérieures aux prévisions.

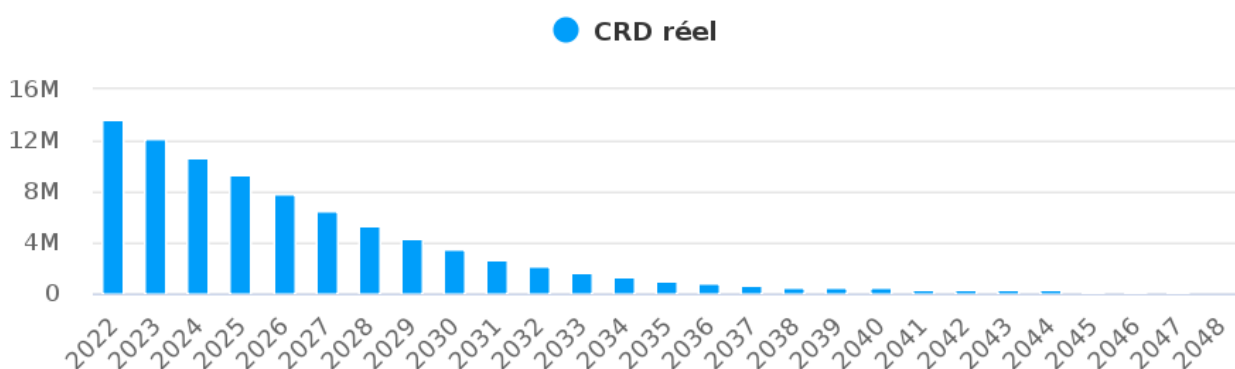
## VI- LA DETTE

## 1) BUDGET PRINCIPAL

Evolution du remboursement de l'annuité de la dette :



Evolution de l'encours de la dette :



Budget	CRD au 01/01/2023	Annuité 2023 (estimatif)
<b>Principal</b>	12 206 892.52 €	1 923 269.47 €

CRD : Capital Restant Dû

La capacité de désendettement est de 1.97 années au 01/01/2023. En clair, il faudrait un peu moins de 2 ans pour rembourser la totalité de notre dette en y consacrant toute l'épargne brute annuelle de l'intercommunalité.

Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute

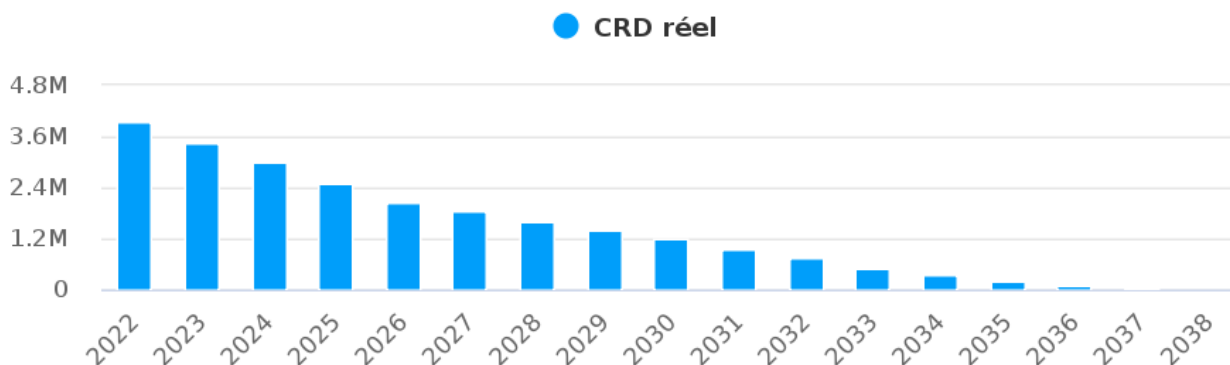
L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit être très vigilante lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

## 2) BUDGETS ANNEXES

Le graphique ci-dessous présente les éléments relatifs à la dette pour les budgets annexes (consolidés) :

Evolution de l'encours de la dette :



Budget annexe	CRD au 01/01/2023	Annuité 2023 (estimatif)
<b>Eau</b>	1 580 182.62 €	182 950.19 €
<b>Assainissement</b>	1 023 469.16 €	96 351.34 €
<b>Gestion des déchets</b>	865 912.36 €	299 979.58 €

## VII- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Evolution des taux de fiscalité votés par le POP depuis 2017 :

Taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	Comprise suite à réforme TH		
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	/	/	/	/	/	/	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

La fiscalité reste un levier d'équilibre pour un budget, mais la volonté politique reste de ne l'augmenter qu'en dernier ressort. Ainsi nos taux restent bas, donnant ainsi plus de pouvoir d'achat à nos concitoyens. La collectivité n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2023.

## VIII- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Les ratios du BP 2023	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	547 €	309 €
2 - Produit des impositions directes / population	148 €	305 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	658 €	374 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	377 €	80 €
5 - Encours de la dette / population	268 €	198 €
6 - DGF / population	86 €	49 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,68%	40,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	88,31%	87,70%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	57,26%	21,50%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	40,65%	53,10%

L'écart important du ratio 1 s'explique par le poids trop Important des Attributions de Compensations dans nos dépenses de fonctionnement.

Le ratio 2 fait apparaître un prélèvement d'impôts locaux sur les habitants du POP en deçà de la moyenne de la strate

Le ratio 3 s'explique en partie par le transfert de la compétence ordures ménagères sur le budget annexe gestion des déchets et par conséquence du remboursement au budget général de la masse salariale représentant 2,3 M€.

Le ratio 4 démontre l'importance laissée à l'investissement dans notre Intercommunalité. Toutes les recettes disponibles sont ainsi utilisées pour investir.

Le ratio 5 place notre intercommunalité au-dessus de la moyenne en terme de capital restant dû, en cause la réalisation d'investissements antérieurs importants. Néanmoins l'apurement de la dette continue.

Le ratio 6 indique une DGF supérieure à la moyenne, signe d'un bassin économique fragilisé.

Le ratio 7 démontre la parfaite maîtrise de nos dépenses de personnel grâce en partie à la mutualisation avec les communes membres de nombreux agents.

Le ratio 9 est légèrement inférieur à la moyenne nationale de la strate.

Le ratio 10 se passe de commentaire puisque le POP réalise près de 2,5 fois plus d'investissement que la moyenne de la strate.

Le ratio 11 signifie que sur une année, l'encours de la dette représente 40.65 % de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui permet de recourir à nouveau à l'emprunt en 2023.

## IX-EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2023 :

- 126 titulaires
- 47 contractuels
- 2 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2023 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépense correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités (mairie d'Orange), une refacturation identique à celle précitée est également effectuée. Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refaturations enregistrés sur le budget principal 2023.

<b>Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023</b>	<b>2023</b>
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	8 851 170.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budget annexes	3 382 030.00 €
<b>Coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2022</b>	<b>5 469 140.00 €</b>